

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU VENDREDI 15 MAI 2009**

Le vendredi 15 mai 2009, à 21 h, le Conseil Municipal de CREPY-EN-VALOIS s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud FOUBERT, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait l'appel.

Etaient présents :

M. Arnaud FOUBERT, M. Bruno FORTIER, Mme Réjane ESTIER, M. Michel ETIENNE, Mme Dominique FAIVRE, Mme Françoise MICHOT, Mme Josy TORLET, Monsieur Gérard BELLEMERE, Mme Chantal DELAPLACE, Mme Mireille MONTREUIL, M. Francis LEFEVRE, Mme Françoise DE CAEZEMAEKER, Mme Françoise LUZZI, Mme Anne LLAGONNE, M. Arnaud GIRAUDON, Mme Tonia VIVIEN, M. Yannick BREAVOINE, M. Gautier JEANNOT, Mme Christine HOFFMANN, Mme Claire-Marie LA SADE, Mme Florence HARMANT, M. Jean-Yves HELARY, M. Jérôme FURET, M. Jacques ZAJDA, Mme Laure DE BOULOIS, M. Ludwig FOSSE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Luc SALMON (pouvoir à Anne LLAGONNE), Mme Sophie CLAUS (pouvoir à A. FOUBERT), Mme Francine BARDOULA (pouvoir à M. ETIENNE), M. Saïd YBNEDAHBY (pouvoir à Réjane ESTIER) M. Pierre-Marie JUMEAUCOURT (pouvoir à JY HELARY), Mme Anke MEUNIER (pouvoir à Jacques ZAJDA).

Mme Dominique FAIVRE est désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu des délibérations du 20 mars 2009

AFFAIRES GENERALES

1. Installation de M. Yazid TOUNSI, conseiller municipal
2. Modification de la composition des commissions municipales
3. Modification des représentants du Conseil municipal dans diverses instances
4. Désignation d'un délégué à la Commission locale de l'eau
5. Modification de la délégation de compétences au Maire
6. Modification des statuts de la SEMIVAL

AFFAIRES FINANCIERES

7. DM : budget eau

AFFAIRES RELATIVES A L'URBANISME

8. Déclassement du domaine public
9. Cession d'un terrain rue des Narcisses

AFFAIRES TECHNIQUES

10. Diagnostic éclairage public– Demande de subvention à la Région et l'ADEME
11. Conseil en orientation énergétique - Demande de subvention à la Région et l'ADEME
12. Délégation de service public pour la fourrière automobile

AFFAIRES CULTURELLES

13. Restauration de registres anciens - Demande de subvention à la DRAC
14. Signature d'une convention avec l'association Les Remp'arts Scéniques

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

INFORMATION SUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPE POLITIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la constitution du groupe politique « CREPY ENSEMBLE », composé de 25 membres, par ordre alphabétique : Mme Francine BARDOULA, M. Gérard BELLEMERE, M. Yannick BREAVOINE, Mme Sophie CLAUS, Mme Françoise DE CAEZEMAEKER, Mme Chantal DELAPLACE, Mme Réjane ESTIER, M. Michel ETIENNE (président), Mme Dominique FAIVRE, M. Bruno FORTIER, M. Ludwig FOSSE, M. Arnaud FOUBERT, M. Arnaud GIRAUDON, M. Saïd IBNEDAHBY, M. Francis LEFEVRE, Mme Anne LLAGONNE, Mme Françoise LUZZI, Mme Anke MEUNIER, Mme Françoise MICHOT, Mme Mireille MONTREUIL, M. Jean-Luc SALMON, Mme Josy TORLET, M. Yazid TOUNSI, Mme Tonia VIVIEN, M. Jacques ZAJDA.

LECTURE DU COURRIER DU PERSONNEL DE SODIMATEX (en pièce jointe)

1. INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL : MONSIEUR YAZID TOUNSI

Rapporteur : M. le Maire

Vu l'article L 270 du code électoral qui précise que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit »,

Vu la démission de Monsieur Pierre PRADDAUDE, en date du 21 avril 2009,

Vu la proposition faite au suivant de liste, soit à Monsieur Yazid TOUNSI, vingt cinquième sur la liste « ENSEMBLE POUR CREPY », pour le remplacement du siège vacant,

Vu son acceptation écrite reçue le 27 avril 2009 en mairie.

Monsieur le Maire déclare donc Monsieur Yazid TOUNSI, installé dans ses fonctions de Conseiller Municipal et l'invite à prendre place au sein de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris acte, accueille ce nouveau membre.

2. COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES MODIFICATION SUITE A L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Rapporteur : M. le Maire

Vu l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales fixant les conditions de formation des commissions municipales chargées d'étudier et instruire les questions soumises ultérieurement au Conseil,

Vu la délibération en date du samedi 29 mars 2008 relative à la création des commissions permanentes,

Vu la délibération de ce jour relative à l'installation de Monsieur Yazid TOUNSI, de la liste « Ensemble pour Crépy »,

Afin de respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein du Conseil municipal, et compte tenu du nombre de sièges restant à pourvoir au sein des différentes commissions,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de nommer Monsieur Yazid TOUNSI à la place de M. Pierre PRADDAUDE dans les commissions où il siégeait, soit :
 - la commission urbanisme, habitat, plan de circulation et stationnement, zone d'activités économiques
 - la commission développement durable, environnement, eau et assainissement
 - la commission Anciens, logement social
 - la commission cadre de vie, suivi des travaux

- de préciser que lesdites commissions sont désormais composées comme suit

URBANISME, HABITAT, PLAN DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT, ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES
Réjane ESTIER (2^{ème} adjoint)
Yannick BREAVOINE
Yazid TOUNSI
Gérard BELLEMERE
Arnaud GIRAUDON
Francis LEFEVRE
Sophie CLAUS
Françoise MICHOT
Dominique FAIVRE
Jérôme FURET
Christine HOFFMANN
Jean-Yves HELARY
Claire-Marie LA SADE
Anke MEUNIER
Jacques ZAJDA

DEVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT, EAU ET ASSAINISSEMENT
Dominique FAIVRE (6^{ème} adjoint)
Françoise LUZZI
Yazid TOUNSI
Françoise DE CAEZEMAEKER
Bruno FORTIER
Réjane ESTIER
Gérard BELLEMERE
Tonia VIVIEN
Jean-Luc SALMON
Florence HARMANT
Pierre-Marie JUMEAUCOURT
Claire-Marie LA SADE
Christine HOFFMANN
Anke MEUNIER
Laure DE BOULOIS

ANCIENS, LOGEMENT SOCIAL
Françoise MICHOT (7^{ème} adjoint)
Bruno FORTIER
Réjane ESTIER
Chantal DELAPLACE
Yazid TOUNSI
Françoise DE CAEZEMAEKER
Gautier JEANNOT
Jean-Luc SALMON
Josy TORLET
Jérôme FURET
Pierre-Marie JUMEAUCOURT
Christine HOFFMANN
Jean-Yves HELARY
Jacques ZAJDA

CADRE DE VIE, SUIVI DES TRAVAUX
Dominique FAIVRE

Arnaud GIRAUDON
Réjane ESTIER
Sophie CLAUS
Gérard BELLEMERE
Mireille MONTREUIL
Yannick BREAVOINE
Françoise MICHOT
Yazid TOUNSI
Christine HOFFMANN
Jean-Yves HELARY
Claire-Marie LA SADE
Jacques ZAJDA
Ludwig FOSSE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

3. MODIFICATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS DIVERSES INSTANCES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la démission du Conseil municipal de Monsieur Pierre PRADDAUDE, en date du 21 avril 2009,

Considérant qu'il convient de procéder à son remplacement dans les différentes instances au sein desquelles il avait été désigné par le Conseil municipal,

Considérant qu'en application des dispositions des articles 22 et 24 du code des marchés publics, il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres et du jury de concours par son suppléant,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission de délégation de services publics par son suppléant,

Considérant qu'en application des dispositions des articles L.2121-21 et L.2121-33 du code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil municipal de procéder à une nouvelle désignation pour les organismes extérieurs dans lesquels Monsieur Pierre PRADDAUDE avait été désigné, soit :

- le Conseil d'administration de l'hôpital de Crépy-en-Valois
- la Caisse des écoles
- la SEMIVAL
- l'Office de tourisme

Deux scrutateurs sont désignés : Mme Christine HOFFMANN et M. Yazid TOUNSI, pour les votes à bulletin secret.

Conseil d'administration de l'hôpital de Crépy-en-Valois

Candidates :

Groupe « CREPY ENSEMBLE » : Réjane ESTIER

Groupe « CREPY AUTEMENT » : Florence HARMANT

Résultats des votes à bulletin secret :

Réjane ESTIER : 26 voix

Florence HARMANT : 7 voix

Conseil d'administration de la SEMIVAL

Le conseil d'administration de la SEMIVAL étant réparti à la proportionnelle, le poste à pourvoir reste à la majorité.

Candidats : Arnaud GIRAUDON en tant que titulaire et Anke MEUNIER en tant que suppléante.

Résultat du vote à main levée.

26 pour

7 abstentions : Mme Christine HOFFMANN, Mme Claire-Marie LA SADE, Mme Florence HARMANT, M. Jean-Yves HELARY, M. Jérôme FURET, M. Pierre-Marie JUMEAUCOURT et Mme Laure DE BOULOIS.

Assemblée Générale de la SEMIVAL

Candidat Groupe CREPY ENSEMBLE : Arnaud GIRAUDON en tant que suppléant

Résultat du vote à main levée :

26 pour et 7 abstentions : Mme Christine HOFFMANN, Mme Claire-Marie LA SADE, Mme HARMANT, M. Jean-Yves HELARY, M. Jérôme FURET, M. Pierre-Marie JUMEAUCOURT et Mme Laure DE BOULOIS.

Office de Tourisme

Candidate groupe CREPY ENSEMBLE : Françoise LUZZI

Candidate groupe CREPY AUTREMENT : Claire-Marie LA SADE

Laure DE BOULOIS

Résultat des votes à bulletin secret :

Françoise LUZZI : 22 voix

Claire-Marie LA SADE : 6 voix

Laure DE BOULOIS : 5 voix

Caisse des Ecoles

Candidat groupe CREPY ENSEMBLE : Jacques ZAJDA

Candidat groupe CREPY AUTREMENT : Pierre-Marie JUMEAUCOURT

Résultat des votes à bulletin secret :

Jacques ZAJDA : 25 voix

Pierre-Marie JUMEAUCOURT : 6 voix

1 bulletin blanc

1 bulletin nul.

Le Conseil municipal ayant délibéré, les désignations au sein des organismes suivants sont modifiées comme suit :

Commission d'Appel d'offres

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Bruno FORTIER Jean-Luc SALMON Françoise MICHOT Gérard BELLEMERE	Sophie CLAUS Michel ETIENNE Chantal DELAPLACE
Jérôme FURET	Christine HOFFMANN

Jury de Concours

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Bruno FORTIER Jean-Luc SALMON Françoise MICHOT Gérard BELLEMERE	Sophie CLAUS Michel ETIENNE Chantal DELAPLACE
Christine HOFFMANN	Jérôme FURET

Commission de Délégation de Services Publics

TITULAIRES	SUPPLEANTS
-------------------	-------------------

Bruno FORTIER Jean-Luc SALMON Françoise MICHOT Gérard BELLEMERE	Sophie CLAUS Michel ETIENNE Chantal DELAPLACE
Jean-Yves HELARY	Florence HARMANT

Conseil d'administration de l'hôpital de Crépy-en-Valois

TITULAIRES
Bruno FORTIER
Réjane ESTIER

Conseil d'administration de la SEMIVAL

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Arnaud FOUBERT	Anke MEUNIER
Réjane ESTIER	Francis LEFEVRE
Arnaud GIRAUDON	Michel ETIENNE
Josy TORLET	Dominique FAIVRE
Jérôme FURET	Jean Yves HELARY

Assemblée Générale de la SEMIVAL

TITULAIRE	SUPPLEANT
Réjane ESTIER	Arnaud GIRAUDON

Office de Tourisme

TITULAIRES
Dominique FAIVRE
Mme Françoise LUZZI
Josy TORLET

Caisse des Ecoles

TITULAIRES
Sophie CLAUS
Tonia VIVIEN
Bruno FORTIER
Yannick BREAVOINE
Mireille MONTREUIL
Jacques ZAJDA

4. COMMISSION LOCALE DE L'EAU : DESIGNATION D'UN DELEGUE

Rapporteur : Dominique FAIVRE

Vu la désignation, par le Préfet, de la Ville de Crépy-en-Valois, comme collectivité représentante du collège des élus au sein de la Commission locale de l'Eau du SAGE (schéma d'aménagement de la gestion des eaux) de l'Automne, structure administrative,

Considérant la demande de Monsieur le Préfet de l'Oise, que soit désigné un délégué de la Ville pour siéger à ladite commission,

Le rapporteur propose au Conseil municipal de procéder au vote à bulletin secret :

Candidats :

Groupe « CREPY ENSEMBLE » : Arnaud FOUBERT.

Groupe « CREPY AUTREMENT » : Jean-Yves HELARY.

Résultat :

Arnaud FOUBERT : 25 voix

Jean-Yves HELARY : 7 voix

+ 1 bulletin blanc

M. Arnaud FOUBERT est délégué à la commission locale de l'Eau.

5. DELEGATION DE COMPETENCES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Délibération reportée.

6. MODIFICATION DES STATUTS DE LA SEMIVAL

Rapporteur : M. le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1524-1,

Vu la proposition de modification des statuts de la SEMIVAL, ayant pour objet de réduire de 9 à 8 le nombre de mandats d'administrateurs, en maintenant à 5 le nombre de ceux réservés à la ville de Crépy-en-Valois,

Considérant qu'il convient d'approuver cette modification préalablement à son adoption par une Assemblée générale extraordinaire de la SEMIVAL,

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'approuver la modification des statuts de la SEMIVAL, ayant pour objet de réduire de 9 à 8 le nombre de mandats d'administrateurs, en maintenant à 5 le nombre de ceux réservés à la ville de Crépy-en-Valois, telle qu'elle est présentée dans le document joint à la présente délibération intitulé « proposition de modification portant sur les organes dirigeants de la SEMIVAL » ;
- de donner à Madame Réjane ESTIER tout pouvoir de vote à cet effet lors de l'Assemblée générale extraordinaire de la SEMIVAL.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

7. BUDGET EAU 2009 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : D. FAIVRE

Dans le cadre de l'exécution budgétaire et après examen des recettes notifiées, non inscrites au budget primitif et des dépenses nouvelles à engager, il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits.

Tel est l'objet de la présente décision modificative.

Le rapporteur propose aux membres du Conseil municipal d'effectuer les virements suivants :

En recettes d'investissement :

En augmentation

13-1341	DGE non transférable	47.106,00
---------	----------------------	-----------

27- 2762	Créances-Transferts droits TVA	9.233,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	+ 56.339,00

En dépenses d'investissement :

En augmentation

23- 2315	Installations, matériel et outillage « Travaux renouvellement branchement plomb »	47.106,00
27- 2762	Créances-Transferts droits TVA	9.233,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	+ 56.339,00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité les propositions du rapporteur par 27 voix pour et 6 abstentions : Mme HOFFMANN, Mme LA SADE, Mme HARMANT, M. HELARY, M. FURET, M. JUMEAUCOURT.

8. DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Réjane ESTIER

Vu la demande présentée par la société AVENIR PROMOTION, ayant son siège à Soissons (Aisne) pour acquérir une parcelle de terrain de 63 m² place Gambetta à Crépy-en-Valois, selon le plan ci-joint,

Considérant que ce terrain n'offre pas un caractère d'intérêt public primordial,

Considérant que cette parcelle doit être intégrée au domaine privé de la commune avant d'être éventuellement cédée,

Le rapporteur propose aux membres du Conseil municipal :

- de lancer une enquête publique à effet du déclassement de la parcelle de terrain considérée,
- de solliciter la désignation d'un commissaire-enquêteur,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces administratives à intervenir,
- de dire que les frais de l'enquête seront supportés par le futur acquéreur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

9. CESSION D'UN TERRAIN RUE DES NARCISSES

Rapporteur : Réjane ESTIER

Considérant la demande de Monsieur MALCHUS, propriétaire au 1 rue des Narcisses, à la ville de CREPY-EN-VALOIS de lui céder la parcelle communale d'une superficie de 42 m², située rue des Narcisses et attenante à sa propriété,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 8 au 22 janvier 2007,

Vu le déclassement de la parcelle de 42 m² cadastrée BA 327 suite à l'avis favorable par Monsieur le commissaire-enquêteur,

Vu l'avis des Domaines du 14 août 2008, référencé sous le n° 176 V 1211,

Considérant que les Services Fiscaux (Brigade Domaniale) ont estimé la valeur du terrain à 78 € le m²,

Le rapporteur propose aux membres du Conseil municipal

- de décider la cession de la parcelle susmentionnée au prix de 3.276 €/HT,
- de préciser que les frais d'acte, de géomètre et d'enquête publique seront pris en charge par l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe à l'Urbanisme à signer l'acte authentique de transfert de propriété, ainsi que tous documents nécessaires à la concrétisation de cette affaire,
- d'inscrire le montant de la recette au compte 77-01-775

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

10. PROGRAMME DE REMPLACEMENT DES BRANCHEMENTS PLOMB D'EAU POTABLE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU

Rapporteur : Dominique FAIVRE

Considérant que la Ville de Crépy-en-Valois poursuit son programme de remplacement des branchements d'eau potable en plomb,

Vu le coût de cette opération pour l'année 2009, s'élevant à la somme de 283.842,41€/HT,

Considérant que l'Agence de l'Eau Seine Normandie peut subventionner cette opération en consentant à la Ville un prêt à taux zéro,

Le rapporteur propose aux membres du Conseil municipal,

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'agence de l'eau, en complément de l'aide apportée par l'Etat au titre de la DGE d'un montant de 47.106,96 €/HT pour cette opération,
- de financer le complément sur le budget eau à hauteur des crédits disponibles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

**11. TRAVAUX DE VOIRIE
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL**

Rapporteur : M. le Maire

Considérant la volonté de la Ville de Crépy-en-Valois de poursuivre son programme de restauration de la voirie communale.

Considérant que le montant de l'opération pour l'année 2009, s'élève à 261.664 €/HT.

Considérant que cette opération peut être aidée financièrement par le Conseil Général de l'Oise, selon le plan de financement joint en annexe

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière la plus élevée possible du Conseil Général de l'Oise pour cette opération,
- de préciser que ces travaux ne pourront être réalisés qu'après réception d'un accord pour l'obtention de cette subvention
- de préciser que la différence sera financée sur les fonds propres de la ville dans le cadre des crédits inscrits au budget communal
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la réalisation de cette opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

PLAN DE FINANCEMENT

Coût estimé des travaux :	261.664 € H.T.
Subvention du Conseil Général : 24 %	62.799 €
Solde HT ville de Crépy-en-Valois	198.865 €
TVA (19,6%)	51.286,14 €
Total TTC	312.950,14 €
Autofinancement Ville de Crépy-en-Valois	250.151,14 € TTC
198.865 + 51.286,14	

**12. TRAVAUX DE RESTAURATION ET AMENAGEMENT GYMNASSE NERVAL
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL**

Rapporteur : M. le Maire

Considérant la volonté de la Ville de Crépy-en-Valois d'engager des travaux de restauration et d'aménagement au Gymnase Nerval.

Considérant que le montant de l'opération pour l'année 2009, s'élève à 128.635 €/HT.

Considérant que cette opération peut être aidée financièrement par le Conseil Général, selon le plan de financement joint en annexe.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal,

- de solliciter le Conseil Général pour une subvention relative aux travaux susmentionnés,
- de préciser que ces travaux ne pourront être réalisés qu'après réception d'un accord pour l'obtention de cette subvention,
- de préciser que la différence sera financée sur les fonds propres de la ville dans le cadre des crédits inscrits au budget communal
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la réalisation de cette opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

PLAN DE FINANCEMENT

Coût estimé des travaux :	128.635 € H.T.
Subvention du Conseil Général : 24 %	30.872,40 €
Solde HT ville de Crépy-en-Valois	97.762,60 €

TVA (19,6%)

25.212,46 €

Total TTC

153.847,46 €

Autofinancement Ville de Crépy-en-Valois

97.762,60 + 25.212,46

122.975,06 € TTC

**13. INSTALLATION DE VIDEOSURVEILLANCE
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS
INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2009**

Rapporteur : M. le Maire

Considérant la volonté de la Ville de Crépy-en-Valois d'installer un dispositif de vidéosurveillance sur deux sites.

Considérant que le montant de l'opération s'élève à 44.621,50 €/HT.

Considérant que ces opérations peuvent être aidées financièrement par l'Etat à hauteur de 50 % au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- de solliciter l'Etat, au titre du FIPD pour une subvention à hauteur de 50 % pour l'opération d'installation de vidéosurveillance susmentionnée,
- d'approuver le plan de financement annexé à la présente délibération,
- de préciser que ces travaux ne pourront être réalisés qu'après réception d'un accord pour l'obtention de cette subvention,
- de préciser que la différence sera financée sur les fonds propre de la Ville dans le cadre des crédits inscrits au budget communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la réalisation de cette opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité les propositions du rapporteur par 27 voix pour et 6 abstentions : Mme HOFFMANN, Mme LA SADE, Mme HARMANT, M. HELARY, M. FURET, M. JUMEAUCOURT.

Plan de financement

Coût estimé de l'opération	44.621,50 €/HT
Subvention FIPD : 50 %	22.310,75 €
Solde HT Ville de Crépy-en-Valois	22.310,75 €
TVA (19,6 %)	8.745,81 €
Total TTC	53.367,31 €
Autofinancement Ville de Crépy-en-Valois	
22.310,75 + 8.745,81 =	31.056,56 €

**14. DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC
DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ET A L'ADEME**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Considérant la volonté de la ville de Crépy-en-Valois d'engager une étude pour réaliser un diagnostic éclairage public.

Considérant que le montant de cette opération, pour l'année 2009 est estimé à la somme de 20.000 €/HT.

Considérant que ces opérations peuvent être aidées financièrement par la Région Picardie et l'ADEME à hauteur de 70 %, selon le plan de financement annexé à la présente délibération

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- de solliciter le Conseil Régional de Picardie et l'ADEME pour une subvention à hauteur de 70 % pour la réalisation d'un diagnostic éclairage public

- de préciser que ces travaux ne pourront être réalisés qu'après réception d'un accord pour l'obtention de cette subvention,
- de préciser que la différence sera financée sur les fonds propre de la Ville dans le cadre des crédits inscrits au budget communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la réalisation de cette opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Plan de financement

Coût estimé de l'opération	20.000 €/HT
Subvention Région et ADEME : 70 %	14.000 €
Solde HT Ville de Crépy-en-Valois	6.000 €
TVA (19,6 %)	3.920 €
Total TTC	23.920 €
Autofinancement Ville de Crépy-en-Valois	
6.000 + 3.920 =	9.920 €

15. CONSEIL EN ORIENTATION ENERGETIQUE DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION ET A L'ADEME

Rapporteur : Mme Dominique FAIVRE

Considérant la volonté de la Ville de Crépy-en-Valois d'engager une étude de Conseil en orientation énergétique.

Considérant que le montant de l'opération, pour l'année 2009, est estimé à 12.000 €/HT.

Considérant que la Région Picardie et l'ADEME peuvent subventionner cette opération à hauteur de 70 %, selon le plan de financement joint en annexe.

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de la Région Picardie et de l'ADEME à hauteur de 70 % pour cette opération,
- de préciser que cette opération ne pourra être réalisée qu'après réception d'un accord pour l'obtention de la subvention
- de préciser que la différence sera financée sur les fonds propres de la ville dans le cadre des crédits inscrits au budget communal
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la réalisation de cette opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Plan de financement

Coût estimé de l'opération	12.000 €/HT
Subvention Région et ADEME : 70 %	8.400 €
Solde HT Ville de Crépy-en-Valois	3.600 €
TVA (19,6 %)	2.352 €
Total TTC	14.352 €
Autofinancement Ville de Crépy-en-Valois	
3.600 + 2.352 =	5.952 €

16. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : FOURRIERE AUTOMOBILE MUNICIPALE

Rapporteur : Michel ETIENNE

Vu les articles L1411-1 et suivants du Code des collectivités territoriales, relatifs à la procédure de délégation de service public,

Considérant que le contrat de délégation de service public conclu par la Ville pour assurer le service de fourrière municipale en 2004, arrive à échéance le 30 septembre 2009,

Considérant la nécessité de poursuivre l'organisation de ce service au-delà de cette date,

Considérant le nombre de cas limité (30 en 2008) d'intervention de la fourrière, il apparaît économiquement plus intéressant de recourir à nouveau à la délégation de ce service à un opérateur privé agréé, plutôt que de l'organiser en régie, du fait des investissements qui seraient nécessaires,

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'adopter le principe de délégation de service pour l'organisation de la fourrière automobile municipale,
- d'approuver le cahier des charges, qui servira de base à la consultation des entreprises, fixant notamment les caractéristiques des prestations à assurer par le délégataire, ainsi que ses conditions de rémunération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de délégation de service public devant aboutir, après publicité, au choix de l'entreprise délégataire, et à signer tous actes et documents nécessaires à cette procédure.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

17. RESTAURATION DE REGISTRES PAROISSIAUX ANCIENS DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC DE PICARDIE

Rapporteur : Josy TORLET

Considérant que, dans le cadre de ses obligations légales, la Ville de Crépy-en-Valois souhaite procéder en 2009 à la restauration de deux registres paroissiaux appartenant au fonds ancien des archives de la Ville, dont l'état de conservation pose actuellement problème (6GG3 et 6GG4, St Thomas 1668-1700).

Considérant que ces travaux de restauration seront confiés à un Atelier spécialisé choisi en accord avec les Archives départementales de l'Oise (ADO),

Considérant que le Plan de financement de l'opération s'établit ainsi :

Coût TTC de l'opération	2.716,00 €
Subvention DRAC (50%)	1.358,00 €
Autofinancement Ville	1.358,00 €

Considérant que l'Etat, par l'intermédiaire de la Direction régionales des Affaires culturelles (DRAC de Picardie) apporte son concours financier à de tels travaux de restauration.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat (DRAC de Picardie) une subvention à hauteur de 50%, pour cette opération de restauration de deux registres anciens,
- d'approuver le plan de financement de l'opération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions du rapporteur.

18. CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CREPY-EN-VALOIS ET L'ASSOCIATION LES REMPARTS SCENIQUES

Rapporteur : Josy TORLET

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10 qui dispose que les associations auxquelles est allouée une subvention municipale annuelle de plus de 23.000 € doivent passer avec la commune qui la leur octroie une convention précisant les engagements respectifs des deux parties.

Considérant que l'association *Les Remparts Scéniques* organise à Crépy-en-Valois le FESTIVAL DES REMP'ARTS SCENIQUES, manifestation publique gratuite à laquelle la Ville de Crépy-en-Valois apporte son soutien, notamment par le versement d'une subvention de 28.000 € votée dans le cadre du budget primitif 2009,

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention liant la Ville de Crépy-en-Valois et l'association *Les Remp'arts Scéniques*, fixant les modalités de partenariat et le versement d'une subvention de 28.000 € inscrite au budget 2009.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité avec 32 voix pour et 1 voix contre (Gautier JEANNOT) les propositions du rapporteur.

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

12/2009 – ACTIVITE GOLF POUR LE STAGE DE PRINTEMPS 2009 DU SERVICE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Considérant que la ville développe une pratique du sport pour tous notamment en période de vacances scolaires en organisant des stages de pratique sportive dénommés « anim't vacances » durant la période du 20 au 30 avril 2009.

Un contrat d'activité est signé avec M. Christophe FACHON sis 4, Rue Nicolas de Lancy 60810 RARAY, afin de permettre à 15 jeunes de 10 à 13 ans de pratiquer le GOLF, encadrés par un éducateur diplômé.

Le contrat est signé pour la période du 20 au 29 avril 2009.

Le montant total est de 360,00 € TTC le stage, pour le groupe.

13/2009 – ACTIVITE EQUITATION POUR LE STAGE DE PRINTEMPS 2009 DU SERVICE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Considérant que la ville développe une pratique du sport pour tous notamment en période de vacances scolaires en organisant des stages de pratique sportive dénommés « anim't vacances » durant la période du 20 au 30 avril 2009.

Un contrat d'activité est signé avec le centre équestre du LONVAL de Bonneuil-en-Valois afin de permettre à 15 jeunes de 10 à 13 ans de pratiquer l'équitation, encadrés par des éducateurs diplômés.

Le contrat est signé pour les 21, 23, 28 et 30 avril 2009.

Le montant est de 660,00 € TTC le stage et pour la totalité du groupe.

14/2009 – ACTIVITES PARCOURS AVENTURE, MOUNTAIN-BOARD et COURSE D'ORIENTATION POUR LE STAGE DE PRINTEMPS 2009 DU SERVICE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Considérant que la ville développe une pratique du sport pour tous notamment en période de vacances scolaires en organisant des stages de pratique sportive dénommés « anim't vacances » durant la période du 20 au 30 avril 2009.

Un contrat d'activité est signé avec la société CANOPEE domiciliée au 37 allée des Pastels 80000 AMIENS afin de permettre à 15 jeunes de 10 à 13 ans de pratiquer les activités parcours aventure, mountain-board et course d'orientation, encadrés par des éducateurs diplômés.

Le contrat est signé pour les 24 et 28 avril 2009.

Le montant est de 600,00 € TTC le stage et pour la totalité des groupes.

15/2009 – LOGEMENT ET ACTIVITES A LA BASE DES SETTONS POUR LE STAGE ETE 2009 DU SERVICE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Considérant que la ville développe une pratique du sport pour tous notamment en période estivale en organisant un stage de pratique sportive se déroulant dans le Morvan au mois de juillet 2009.

Un contrat d'hébergement et d'activité est signé avec la base Départementale des Settons, sis 58230 Montsauche les Settons pour un groupe de 15 jeunes âgés de 11 à 14 ans, encadrés par les éducateurs sportifs de la ville.

Le contrat est signé pour la période du 13 au 17 juillet 2009.

Le montant est de 3 063,60 € TTC le stage et pour la totalité du groupe.

16/2009 – LOCATION D'UN LOCAL MUNICIPAL POUR LES VEHICULES DE COLLECTE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS

Considérant la nécessité d'entreposer les véhicules de collecte des déchets ménagers de la régie intercommunale dans un espace adapté,

Considérant la disponibilité de locaux au centre technique municipal de Crépy-en-Valois,

Un contrat administratif est signé avec la communauté de communes du pays de Valois, représentée par son vice-président Hubert BRIATTE.

La location prend effet au 1^{er} janvier 2009 et est consenti pour une durée de trois ans. Ce contrat opère un renouvellement d'un contrat antérieur datant de 2006.

Le loyer annuel est égal au montant de la location du bâtiment, y compris vestiaires et bureau situés dans l'enceinte du Centre Technique Municipal, soit une somme de 20.472,17 €, à laquelle s'ajoute la révision annuelle par application de l'indice de revalorisation publié au premier trimestre 2009.

Seront également ajoutés les frais de lavage des camions benne occasionnés dans l'année, variables selon le nombre de mètres cubes d'eau utilisés.

17/2009 – CONCEPTION/REALISATION DU JOURNAL MUNICIPAL

Considérant la nécessité de faire appel à une société extérieure pour la conception et la réalisation du journal municipal de Crépy-en-Valois,

Considérant la mise en place d'un marché à procédure adaptée,

Un contrat est signé avec la société VILLERS IMPRIM, 12 place du Docteur Mouffier, 02600 VILLERS COTTERETS, représentée par M. Christian LACELLE, directeur commercial.

Le contrat prend effet au 6 avril 2009 et est consenti pour une durée d'une année, soit 11 numéros et pourra être renouvelé deux fois par tacite reconduction, sans excéder 3 ans.

Le prix forfaitaire pour un numéro (7 000 exemplaires) est de 4 198,90 € TTC avec un prix forfaitaire par 1 000 exemplaires supplémentaires de 242,65 € TTC.

18/2009 – CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE PEGUY-MISSION D'ORDONNANCEMENT, DE PILOTAGE ET DE COORDINATION

Considérant l'opération de construction d'un restaurant scolaire à l'école Charles Péguy et la nécessité de recourir à une mission de coordination pour le suivi des travaux,

Un contrat est signé avec la société LD PILOTAGE, 426 rue des 5 piliers – 60170 RIBECOURT DRESLINCOURT pour des prestations de services, d'ordonnancement, de pilotage et de coordination pour la construction d'un restaurant scolaire à l'école Charles Péguy de Crépy-en-Valois.

Le contrat prend effet au 3 avril 2009 et prendra fin à la levée des dernières réserves de réception des travaux et après réception par le maître d'ouvrage de l'ensemble des documents.

L'estimation de la durée des travaux est de 11 mois.

Le prix forfaitaire de la prestation s'élève à 8.470,00 €/HT soit 10.130,12 €/TTC.

19/2009 – LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Une convention est signée avec Monsieur Stéphane HERTZOG et Madame Nathalie SCHENK pour la location d'un logement sis 5 bis rue Albert Delafosse, à CREPY-EN-VALOIS.

La location est d'une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction, par période de trois années.

Le loyer mensuel, fixé chaque année par le Conseil Municipal, est de 602,26 € pour l'année 2009 (délibération du 12 décembre 2008).

Une caution d'un mois sera versée à l'entrée dans les lieux.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 23 h 35.

LE MAIRE,

Arnaud FOUBERT

